



Ville de Bernay
Délibération : 16
Conseil du 6 novembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2020-

Délibération n° 71-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Mickaël PEREIRA à Guillaume WIENER, Françoise TURMEL à Gérard LEMERCIER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSÉ, Pierre JALET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Nathalie PERRET à Pascal DIDTSCH.

Absents : Mickaël PEREIRA, Françoise TURMEL, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Chantal HERVIEU, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 31 octobre 2020.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet :

RENEGOCIATION D'EMPRUNTS COMMUNAUX : MODIFICATION DU TAUX D'INTERET - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la gestion de sa dette, la Ville de Bernay a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de renégocier trois emprunts communaux en cours.

Prêt n° 1210861

Montant du prêt	Durée	Périodicité	Taux	Contracté le
1 800 000 €	15 ans	Trimestrielle	4,10 %	1 ^{er} mai 2012

Après renégociation les caractéristiques financières sont les suivantes :

Capital restant dû après renégociation	Durée	Périodicité	Taux
810 000 €	6,75 ans	Trimestrielle	1,54 %

Marge sur index Phase 1 : 0,540 %

Taux phase 1 : 1,540 %, révisable (Livret d'Épargne Populaire sur la base du taux en vigueur : 1,000 % au 01/10/2020)

Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

Prêt n° 5032213

Montant du prêt	Durée	Périodicité	Taux	Contracté le
965 000 €	20 ans	Trimestrielle	2,25 %	19/12/2013

Après renégociation les caractéristiques financières sont les suivantes :

Capital restant dû après renégociation	Durée	Périodicité	Taux
639 312,50 €	13,25 ans	Trimestrielle	1,40 %

Marge sur index Phase 1 : 0,900 %

Taux phase 1 : 1,400 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur : 0,500 % au 01/10/2020)

Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

Prêt n° 5123399

Montant du prêt	Durée	Périodicité	Taux	Contracté le
990 972 €	24 ans	Annuelle	1,75 %	22/12/2015

Après renégociation les caractéristiques financières sont les suivantes :

Capital restant dû après renégociation	Durée	Périodicité	Taux
832 416,48 €	21 ans	Annuelle	1,40 %

Marge sur index Phase 1 : 0,900 %

Taux phase 1 : 1,400 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur : 0,500 % au 01/10/2020)

Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

La renégociation des taux relatives aux emprunts cités ci-dessus a permis de générer un gain net pour la collectivité de 34 000 € d'intérêts sur l'ensemble des périodes restantes dues.
Ce montant net comprend les frais de renégociation qui s'élèvent à 684.52 €.

DÉLIBÉRATION :

VU la délibération n° 12-2020 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 donnant délégation au Maire ;

VU les propositions de la Caisse de dépôts et Consignations pour la renégociation des 3 emprunts cités ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de renégociation de la Caisse De dépôts et consignations.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE DONNER** son accord aux propositions de renégociation de la Caisse de Dépôts et Consignations.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les avenants aux contrats de prêt et/ou tous les documents relatifs.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/11/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



BANQUE des
TERRITOIRES

Garde des Dépôts
— 1998 —

DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

Date de valeur : 01/10/2020

1. Baisse de marge à LEP +0.54%

[illegible][illegible]